

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014

Délibération n° 2014-11-05-137

<b>OBJET :</b>	<b>Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition pour le centre de ressources au sein du centre de l'entrepreneuriat avec l'entreprise DUMAY AND CO</b>
----------------	--

### EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 24 juin dernier, le conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition avec la « MAISON DUMAY ».

La « Maison DUMAY » occupe une surface en RDC du centre ressources au sein du centre de l'entrepreneuriat sur une surface de 56.20m<sup>2</sup> pour l'exploitation d'un espace de restauration inter-entreprises, composé d'une grande salle, un bar, un dégagement, une pièce de stockage et un vestiaire. Le loyer progressif a été fixé sur 5 ans : 90€/m<sup>2</sup>/an HT HC fin 2014 et 2015, pour arriver à 130€/m<sup>2</sup>/an HT HC en 2019

Depuis, Mme DUMAY, gérante de cette entreprise a dû créer une nouvelle entreprise pour assurer l'exploitation de cette nouvelle activité. Il s'agit de la SAS DUMAY AND CO immatriculée au RCS sous le numéro 805 129 087 00013. La MAISON DUMAY conserve son siège social avenue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi en toute autonomie.

Par ailleurs, le projet de Mme DUMAY ayant dû s'adapter à l'espace prévu initialement pour une cafétéria et non un espace restauration en tant que tel, Mme DUMAY a dû réaliser des travaux supplémentaires à hauteur de 5 000 €. Ainsi, le loyer commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de permettre à la société nouvellement créée, et installée effectivement depuis le 2 octobre 2014, de débiter son activité sur de bonnes bases.

Il est proposé d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition avec la SAS DUMAY AND CO afin de louer cet espace à cette nouvelle société immatriculée au RCS le 15/10/2014 dans le but d'y installer son siège social dès signature de l'avenant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Oui l'exposé des motifs,
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 et du 24 juin 2014, définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- Vu la convention de mise à disposition avec la MAISON DUMAY approuvée par le conseil communautaire du 24 juin dernier,
- Vu l'avenant à la convention de mise à disposition ci-joint

**DELIBERE**

- **Article 1** : approuve l'avenant à la convention de mise à disposition avec la SAS DUMAY AND CO
- **Article 2** : autorise le Président à signer le dit avenant
- **Article 3** : dit que les crédits sont inscrits en recettes au budget communautaire

  
Pour le Président,  
Didier Guillaume  
Vice-président  
Communauté d'agglomération Seine-Amont  
Maire de Choisy-le-Roi

